



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le lundi 15 décembre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025.
3. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 3'741'000.00 pour la construction d'un centre scolaire et son financement à hauteur de CHF 4'848'000.00.
4. Présentation du plan financier 2026-2029.
5. Présentation du budget 2026 de la municipalité.
6. Présentation des investissements les plus importants.
7. Approbation des décisions fiscales 2026.
8. Approbation du budget 2026 de la municipalité.
9. Divers.

1. Message de bienvenue

Le président Michel Tacchini ouvre la 2^{ème} assemblée primaire de la législature 2025-2028, convoquée à la salle Prafleuri et dévolue au budget 2026. Il salue la présence de M. Mehdi Rouissi du bureau MAD-Architectes SÀRL. Il prie l'assemblée d'excuser l'absence du conseiller municipal, M. Flavio Piras, pour des motifs professionnels. Il salue et remercie les citoyens présents.

Le président nomme les scrutateurs : M. Julien Mottiez et M. René Jacquier.

L'ordre du jour est accepté sans modification et à l'unanimité des 40 personnes présentes, dont les 3 membres du Conseil.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025 ayant été mis à la disposition de la population sur le site internet et au guichet communal, conformément à l'art.100 LCo, le président demande à l'assemblée si une personne en souhaite la lecture.

La lecture n'est pas demandée et l'assemblée approuve le contenu du procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 juin 2025 à l'unanimité.

Michel Tacchini remercie Grégoire Blatter pour la rédaction de ce document.

3. Octroi d'un crédit d'engagement de CHF 3'741'000.00 pour la construction d'un centre scolaire et son financement à hauteur de CHF 4'848'000.00.



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

a) Historique

En guise de préambule, le président débute par un bref historique de ce dossier. Il relève que l'évolution démographique que connaît la commune de Collonges la place face à un manque de locaux scolaires. En outre, les salles existantes ne répondent plus aux normes en vigueur en termes de surface (72 m²). Ainsi, lors de l'assemblée primaire du 20 juin 2023, l'exécutif communal proposait la construction de salles de classes au-dessus de la salle Prafleuri. Mais face aux très nombreuses questions que soulevaient cette idée, l'autorité s'engageait à proposer des alternatives à ce projet. Cela était fait au cours de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023 durant laquelle, parmi les quatre choix proposés, la population acceptait la construction d'un centre scolaire commun avec la commune voisine d'Évionnaz. C'est dans ce contexte que les deux communes ont travaillé à la mise sur pied d'un concours d'architecture auquel vingt bureaux ont participé, en 2025. Un jury, formé de quinze personnes et présidé par l'architecte cantonal, M. Philippe Venetz, a désigné le projet TAURUS du bureau MAD-Architectes SÀRL, vainqueur de ce concours.

Par la suite, une commission de construction a été formée ; elle est composée de représentants des deux communes. Michel Tacchini complète cet historique en indiquant que l'assemblée primaire d'Évionnaz a accepté l'octroi du crédit d'engagement et son financement, lors de sa séance du 9 décembre 2025.

b) Présentation du projet

Le président passe la parole à M. Mehdi Rouissi, du bureau MAD-Architectes SÀRL, pour présenter le projet TAURUS. M. Rouissi montre les plans par étage, les coupes et façades, ainsi que les plans de transformation pour permettre de bien saisir ce qui reste des bâtiments actuels, ce qui doit être construit ou détruit. La maquette du projet est également exposée. Il annonce que c'est une aventure de plusieurs années qui va démarrer et assure la population que tous les choix, les engagements et les dépenses seront décidés par les représentants des deux communes siégeant au sein de la commission mise en place. Il présente également le planning ambitieux qui a comme objectif la rentrée scolaire 2029. Il détaille les jalons qui serviront à la gestion de ce projet et met en exergue le mois de mars 2027 qui sera la période où le devis sera défini, avec une marge d'erreur de plus ou moins 10 %.

La présentation soulève une série de questions :

- Cantine scolaire
 - Pour répondre à une question d'Alain Richard, Michel Tacchini confirme qu'une UAPE est prévue dans le bâtiment de la cure.
- Nombre de classes
 - Florence Lattion souhaite savoir s'il y a de la marge au niveau du nombre de salles de classe. Pour lui répondre, Julien Mottiez signale que le bureau Bisa a calculé que la démographie du village de Collonges pourrait se développer de 229 habitants. Il a été tenu compte de ce calcul dans le nombre de classes à construire.
 - Anne Chambovay aimerait connaître le nombre de salles de classe. M. Rouissi lui indique qu'il y aura 13 salles : 8 pour répondre aux besoins d'Évionnaz et 5 pour répondre à ceux de Collonges. Une salle de décharges est également prévue.
- Respect du budget
 - Pour rassurer Mme Lattion sur un deuxième thème qui la préoccupe, M. Rouissi signale que le budget a été identifié au moment du concours d'architecte. Un devis estimatif suivra, mais il estime que ce budget répond à la logique rencontrée par ce type de projets.
 - Yann Métroz se souvient que lors des premières discussions autour de la construction d'une nouvelle école, les chiffres articulés tournaient autour des CHF 3.2 Mios. A présent il est question de CHF 4.8 Mios, mais avec les surcoûts éventuels, il juge que le projet pourra atteindre les CHF 6 Mios. A cette remarque, M. Rouissi répète que les montants indiqués ce jour correspondent à



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

la réalité d'un tel projet. Le président explique cette différence en rappelant qu'au moment des premières discussions, le projet tel que présenté ce jour n'était pas encore connu.

- Aménagements intérieurs
 - En réponse à une demande de Florence Lattion, Michel Tacchini fait savoir que c'est la direction des écoles qui interviendra dans la mise en place des aménagements intérieurs et que ceux-ci sont compris dans le budget.
- Chauffage
 - André Chambovay souhaite savoir de quelle façon sera chauffé le bâtiment. Le président lui indique que des panneaux photovoltaïques seront installés et que ce bâtiment intégrera le projet de chauffage à distance mis en place par Evionnaz. M. Rouissi complète en indiquant que l'investissement nécessaire au chauffage à distance sera fait par la commune d'Evionnaz et par Genedis. Les sources d'énergie seront le bois et les pellets.
- Salle de gymnastique
 - L'avenir de la salle de sports de Collonges est mis en question par André Mottiez. Michel Tacchini lui indique que les enfants utiliseront toujours la salle de Collonges.
- Salles de classe de Collonges
 - André Chambovay se demandent ce qu'il adviendra des classes de Collonges. Michel Tacchini rappelle que le bâtiment appartient à la bourgeoisie et c'est elle qui décidera de l'avenir de cette bâtisse.
 - Anne Chambovay ne se montre pas défavorable au projet, en revanche elle regrette la fermeture des salles de classe de Collonges. En effet, dans le village, la poste, le bistrot ont disparu et il n'y a qu'un seul magasin. Elle craint que Collonges ne se transforme en cité dortoir et fait référence à Philippe Theytaz qui ne voit pas d'un bon œil ces grands centres scolaires.
 - René Jacquier cite les exemples d'Anniviers et de Savièse où les villages ne sont pas morts pour autant et où ces regroupements ont offerts une nouvelle dynamique.
 - Christian Enyengue se demande pour quelles raisons Collonges ne peut conserver ses salles de classe. Le président indique que l'ancien conseil municipal ne voulait pas étendre ses salles de classes sur deux sites. René Jacquier rappelle que la décision de construire à Evionnaz a été prise par l'assemblée primaire. Philippe Mottiez abonde dans ce sens et évoque également le vote de l'assemblée primaire pour estimer qu'il est temps d'aller de l'avant.

c) Clef de répartition financière

Gérald Jordan présente la clef de répartition financière qui a été mise en place pour le projet. Collonges participera à hauteur de 40 % au coût de construction de l'école de CHF 12'120'000.00, soit un montant de CHF 4'848'000.00. Cette part a été calculée en tenant compte des besoins en unités scolaires. Ces montants comprennent toutes les taxes et également les honoraires.

Si l'on y ajoute les frais de constructions de la salle polyvalente, des locaux utilisés par Evionnaz et leurs aménagements extérieurs, le coût total du projet s'élève à CHF 18'500'000.00. Mais la part de Collonges demeure ce montant de CHF 4'848'000.00, qui reporté au coût global, correspond à une part de 26 %. Enfin, Gérald indique qu'une subvention cantonale de CHF 2.7 Mios sera également répartie au moment de son versement qui interviendra dans le futur. Ainsi, la commune de Collonges pourrait percevoir une subvention de CHF 1'107'120.00, soit le 40 % du montant total de la subvention, ce qui ramène le coût du projet à CHF 3'740'880.00. Toutefois, le versement de ce montant ne se fera que dans le futur; c'est pour cette raison que la commune va devoir procéder à un emprunt pour assurer le financement du projet : CHF 4.8 Mios.

Gérald complète sa présentation en indiquant que la cure actuelle sise à Evionnaz sera dédiée à l'enfance, autour d'une crèche et d'une UAPE. La dimension de ces structures a été calculées en intégrant les besoins de Collonges.



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

- Mobilité des élèves
 - Pour répondre à des questions sur le sujet, Gérald Jordan confirme que les élèves de l'ASI continueront à être répartis entre les écoles de Dorénaz et le futur centre d'Evionnaz. Il ajoute que Dorénaz ne participe pas au financement de ce projet, au même titre que ni Collonges, ni Evionnaz n'avaient financé les bâtiments scolaires de Dorénaz.
- Respect du budget
 - En faisant un parallèle avec l'achat d'avions de combat par la Confédération, Christian Enyengue redoute que les prix annoncés ce jour connaissent une forte augmentation, surtout si l'on évoque déjà des marges d'erreur de plus ou moins 15 %. Mais M. Rouissi rappelle que ces marges d'erreur seront envisagées au moment des devis et non au moment d'aborder la question du budget comme dans le cas présent. Or, au moment des devis, l'architecte et la commission de construction auront à charge d'œuvrer dans le respect du budget.
 - Frédéric Chambovay reconnaît que le projet est très bien conçu, sobre et pragmatique. Il fait confiance aux intervenants pour respecter ce budget. M. Rouissi rebondit sur ces propos pour relever que la commission accorde une grande importance au respect de ce cadre budgétaire.

La parole n'étant plus demandée, Gérald Jordan pose la question : « acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 3'741'000.00 pour la construction d'un centre scolaire, ainsi que son financement à hauteur de CHF 4'848'000.00 ? »

L'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 3'741'000.00 pour la construction d'un centre scolaire, ainsi que son financement à hauteur de CHF 4'848'000.00 est accepté par 34 oui et 6 abstentions.

4. Présentation du plan financier 2026-2029

Gérald Jordan présente les chiffres du plan financier, ainsi que le plan quadriennal des investissements pour la période 2026-2029. Cet exposé ne soulève aucune question

5. Présentation du budget 2026 de la municipalité

En guise d'introduction, Gérald Jordan remercie Miryam Steiner pour la collaboration et présente le budget 2026, en ne développant que les points importants et en les comparant avec les chiffres des comptes 2024.

• Recettes	CHF 3'471'254.00
• Charges de fonctionnement	CHF 3'059'910.00
○ dont amortissements 2026 :	CHF 499'130.00
• Marge d'autofinancement	CHF 359'874.00
• Excédent de charges	CHF 94'996.00
• Investissements nets envisagés	CHF 1'020'500.00

La présentation ne soulève aucune question.



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

6. Présentation des investissements les plus importants

- **Gérald Jordan** présente les dépenses d'investissements ; il relève les éléments notoires suivants :
A la **salle Prafleuri**, **CHF 50'000.00** seront nécessaires pour régler la problématique liée aux infiltrations d'eau.

Afin de réaliser les études relatives au nouveau **bâtiment scolaire**, un montant de **CHF 154'000.00** est mis au budget. Une association sera créée pour gérer ce dossier et non une société anonyme comme cela avait été envisagé.

Un montant de **CHF 10'000.00** sera dédié à la **passerelle** Lavey-Morcles.

La commune devra participer à hauteur de **CHF 45'000.00** aux **frais de construction des routes cantonales**.

Pour poursuivre le projet de rénovation du **réservoir des Monts**, **CHF 375'000.00** seront prévus. La refonte du **Plan générale d'évacuation des eaux** (PGEE) est prévue à hauteur de **CHF 60'000.00**.

Les autres montants d'investissements sont listés par Gérald Jordan :

- **Aménagement du canal :** CHF 50'000.00
 - **Carte des dangers naturels :** CHF 10'000.00
 - **Mise à jour du patrimoine bâti :** CHF 8'000.00
 - **PAZ / RCCZ :** CHF 10'000.00
 - **Assainissements des dessertes agricoles :** CHF 280'000.00
 - **Réfection des routes d'alpages :** CHF 45'000.00
 - **Routes d'alpage :** CHF 70'000.00
- **Gérald Jordan** poursuit cette présentation en abordant la thématique de l'approvisionnement en **eau potable** dont il montre le résultat financier du service. Il fait part de son inquiétude face aux pertes que connaît le service de l'eau. Pour rappel, ce dernier fait partie des services dits autofinancés, au même titre que le service des **eaux usées**, dont la santé financière n'est guère plus réjouissante.
 - Pour répondre à une question d'André Chambovay, Gérald Jordan indique que les termes du contrat qui lie les deux parties empêchent la commune d'augmenter à sa guise le tarif de l'eau vendue à l'armée.
 - **Michel Tacchini** affiche à l'écran des images illustrant l'étendue des dégâts causés par les intempéries de l'été 2025 sur le lit du **torrent de l'Aboyeu**. Un montant de **CHF 250'000.00** est prévu au budget 2026 et une subvention cantonale de CHF 125'000.00 est attendue.
Sur les **routes d'alpage**, le montant de **CHF 45'000.00** correspond à un report de budget dans la mesure où les travaux n'ont pas été réalisés en 2025, en raison des nombreuses discussions qui se tiennent entre le canton de Vaud, la commune de Lavey-Morcles et Collonges. Là également, des subventions cantonales sont espérées et la bourgeoisie a annoncé sa participation à hauteur de CHF 14'000.00.

Ainsi, le montant total du budget des investissements nets s'élève à CHF 1'020'500.00

7. Approbation des décisions fiscales 2026

Dans sa séance du 11 novembre 2025, le conseil municipal a décidé de proposer les décisions fiscales suivantes :

- Coefficient : 1.1
- Indexation : 165%
- Impôt personnel : CHF 18.00



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

- Taxe sur les chiens : CHF 140.00

A l'aide d'un tableau, Gérald Jordan illustre les conséquences fiscales du changement du taux d'indexation.

La proposition est acceptée par l'assemblée par une majorité de 37 oui et 2 abstentions.

8. Approbation du budget 2026 de la municipalité

Le président soumet le budget 2026 au vote de l'assemblée.

Le budget 2026 est accepté par une majorité de 38 oui et 1 abstention.

9. Divers

- Rénovation du canal
 - Le président annonce que les travaux sont retardés en raison des exigences non seulement cantonales, mais également fédérales, liées à ce dossier.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
 - Le président informe que le début de cet exercice de mise à jour du document est retardé car le canton a demandé d'adapter le cahier des charges initialement prévu. Mais le montant de CHF 60'000.00, placé au budget des investissements, correspond au solde du montant enregistrés au budget 2025 (CHF 100'000.00).
- Assainissement des dessertes agricoles
 - L'office des Améliorations structurelles a prévenu l'exécutif communal que le subventionnement de ces travaux ne sera envisagé que pour l'intégralité de la route et non par secteurs. Consécutivement à cette annonce, le conseil municipal, aidé par le bureau Sollertia, a mis à jour sa planification financière et le planning des travaux.
 - Frédéric Chambovay rappelle que ces routes seront utilisées à l'occasion du festival des musiques du Bas-Valais, au mois de mai 2026. Michel Tacchini prend bonne note de cet élément et assure que les travaux ne débiteront pas avant le mois de mai.
- Passerelle Collonges – Lavey-Morcles
 - Michel Tacchini indique que ce dossier a été soumis aux préavis des services cantonaux. Ces derniers ont demandé des compléments d'information. Un important travail est également mené par le syndic de Lavey-Morcles, M. Mario Da Silva, et par M. Sébastien Rappaz (Valrando) auprès du canton de Vaud, afin d'y faire évoluer positivement ce dossier. Toutefois, Michel Tacchini prévient qu'en raison de ces éléments nouveaux, les montants finaux seront supérieurs à ceux annoncés jusqu'à ce jour.
 - En réponse à une question de Frédéric Chambovay, le président indique que ce dossier sera subventionné.



Assemblée primaire du 15 décembre 2025

- Mobilité douce – Gare
 - Pour répondre à une demande de Philippe Mottiez, lequel s'interroge sur le développement de la mobilité douce en direction de la gare d'Evionnaz, Frédéric Chambovay prend la parole pour signaler que ce projet à un coût (CHF 2 Mios) et que sa réalisation dépendra de la planification cantonale.
- École Evionnaz-Collonges
 - Maurice Paccolat souhaite savoir si l'école d'Evionnaz sera en fonction durant les travaux de construction. Michel Tacchini lui répond par l'affirmative et ajoute que des containers seront installés.
- Personnel communal
 - Michel Tacchini remercie l'ensemble du personnel communal pour la qualité de son travail et son engagement.
 - Il remercie également ses collègues du conseil municipal.
- Assemblée primaire – Horaire
 - Aucune voix ne s'élève parmi l'assemblée face à la proposition du président d'avancer l'horaire des assemblées primaires de 20h00 à 19h30. Ainsi, la prochaine assemblée sera convoquée selon le nouvel horaire.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h00.

Collonges, le 31 décembre 2025

Pour la Commune

Le Président

Le Secrétaire municipal

Michel Tacchini

Grégoire Blatter